

# DIRECTEURS

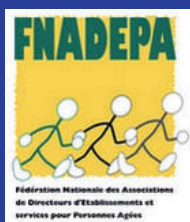
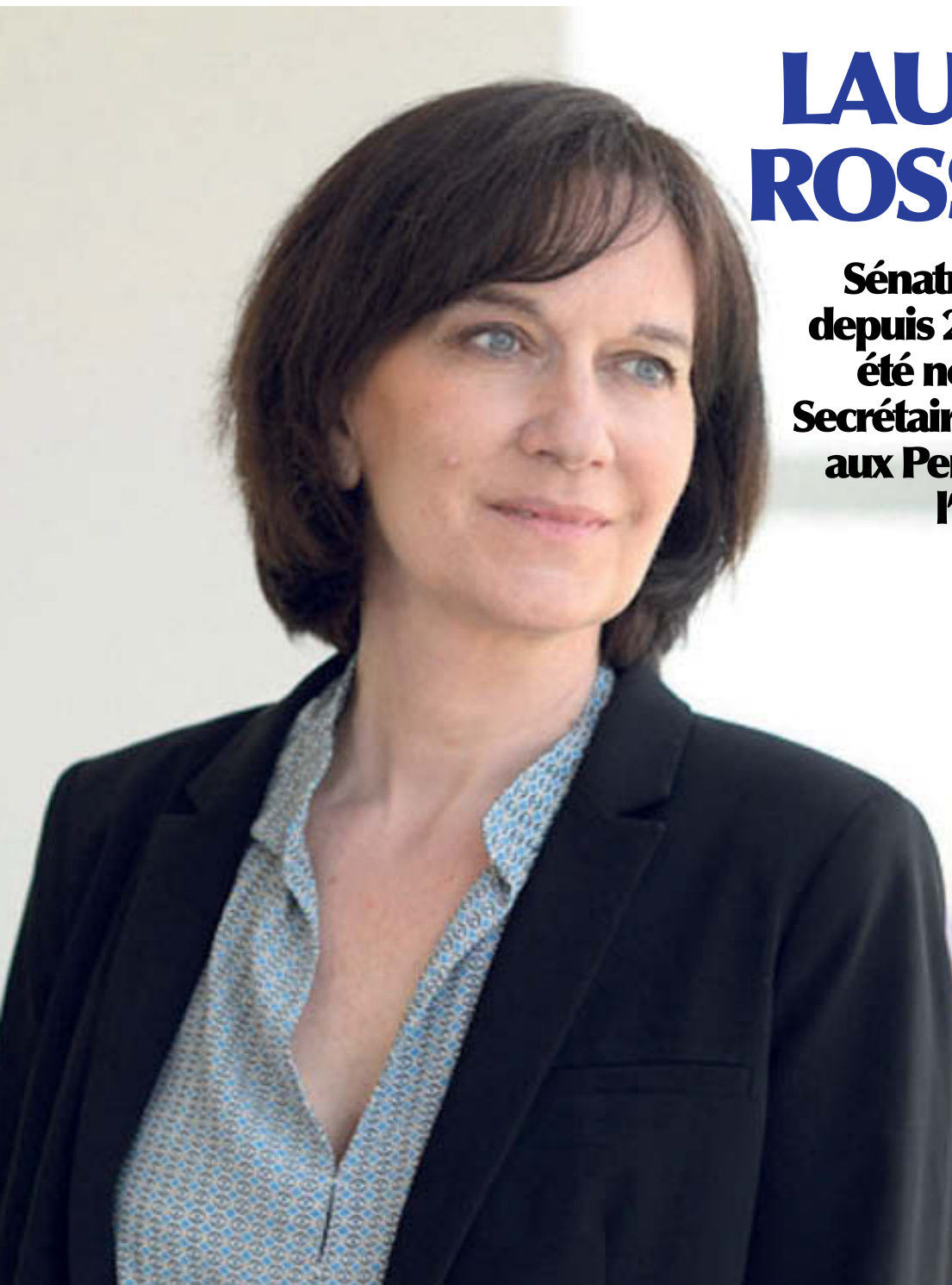
2 0 0 3  
2 0 1 3  
SOUVENONS NOUS

*au service des personnes âgées*

Avril/Mai 2014

## LAURENCE ROSSIGNOL

**Sénatrice du Val d'Oise  
depuis 2011, L. Rossignol a  
été nommée le 9 avril  
Secrétaire d'Etat à la Famille,  
aux Personnes âgées et à  
l'Autonomie.**



**COLLOQUE AD-PA - FNADEPA**  
**19 Novembre 2014 , Espace Reuilly, Paris**  
**BLOQUEZ LA DATE**

# SOMMAIRE

## L'INVITÉ

**3 - 5** - Evaluation externe : un point de situation

## DOSSIER

**6 - 8** Rapport de la direction de la concurrence : La désinformation du ministère de l'économie

## INFOS

**09** - Citoyennage Ile-de-France 2014 !

**09** - Coaching professionnel

**09** - Offres

## FOCUS

**10- 11** - Prix Cigal

## POSITIONNEMENTS

**12** - Discours de politique générale du Premier Ministre : l'AD-PA prête à s'engager dans le pacte de responsabilité

**12** - Nomination de Laurence Rossignol au Secrétariat d'Etat aux Personnes Âgées

**12** - Déclaration encourageante du Premier Ministre mais l'AD-PA reste vigilante

## COLLOQUE

**13** - Colloque AD-PA-FNADEPA

**14 - 15** - Notre sélection

## I - IV SPÉCIAL ADHÉRENTS

I - Nouveaux correspondants  
I - Réunions AD-PA

II/ III - Vie interne

IV - AD-PA soutient les directeurs

*L'encart spécial est adressé  
uniquement aux adhérents AD-PA*

# EVALUATION EXTERNE : Un point de situation



## PIERRE SAVIGNAT

Correspondant  
départemental AD-PA 07  
Membre du Conseil  
Scientifique de l'ANESM

**Les statistiques publiées par l'ANESM à fin décembre 2013 sont sans appel ! A cette date, 1.125 EHPAD ont terminé ou engagé**

**leur évaluation externe, sur quelques milliers d'établissements potentiellement concernés (7 ou 8.000). Certes, certains l'ont aussi planifiée et le retard est sans doute un peu moins important. Il est néanmoins significatif.**

La DGCS et l'ANESM ont pris conscience à la mi-2013 de cette situation. Un coup d'accélérateur a été donné. A l'automne, elles ont réuni les ARS, les DRJSCS et les DDCS ainsi que les CG qui le voulaient bien ; le 31 décembre, une instruction DGCS paraît<sup>1</sup> ; début 2014, l'ANESM (sans la DGCS) réunit les organismes habilités.

Ces dernières réunions ont montré d'une part des interrogations multiples sur les aspects formels (notamment les risques de conflit d'intérêt) et une grande diversité dans les conceptions et les méthodes pour conduire les évaluations externes.

En outre, l'ANESM doit publier incessamment un guide d'aide en direction des petites structures, pour rédiger le document de mise en concurrence et faciliter le choix des évaluateurs externes. Un budget a été débloqué pour organiser une centaine de réunions sur le territoire en direction de ces établissements (néanmoins à ce jour, ces deux projets ne sont pas concrètement mis en place).

Les autorités publiques, le plus souvent grâce à l'impulsion venant des ARS, se préparent à

traiter les rapports. Les modalités prévues sont, pour le moment très inégales. Néanmoins, il y a une volonté de le faire « intelligemment » au-delà du simple renouvellement tacite de l'autorisation.

### Quelques repères pour agir :

Pour les structures qui ont terminé, engagé voire planifié l'évaluation externe, a priori, pas de problème particulier. Sinon :

#### 1. LA DATE BUTOIR NE SERA PAS REÇULÉE.

Même si des procédures exceptionnelles pourront être mise en place (comme celle prévue en cas de rapport insatisfaisant avec un nouveau délai de 6 mois), il vaut mieux tenir les délais (remise du rapport final au plus tard le 2 janvier 2015).

2. **L'ENJEU MAJEUR** est moins la question de l'autorisation (l'instruction du 31 décembre précise que son non renouvellement tacite sera exceptionnel) que celui de l'utilité pour la structure et pour le dialogue ultérieur avec les pouvoirs publics.

<sup>1</sup> <http://circulaire.legifrance.gouv.fr/index.php?action=afficherCirculaire&hit=1&r=37801>

**3.** En effet, il faut **SAISIR L'OPPORTUNITÉ D'UN REGARD EXTÉRIEUR**, voulu par le Parlement, qui doit mettre en lumière ce que font l'établissement et les professionnels, la qualité du service rendu, les difficultés rencontrées dont certaines ne sont pas forcément le fait de l'établissement.

**4. UTILITÉ POUR L'ÉTABLISSEMENT :** en combinant le regard extérieur avec l'implication des parties prenantes (personnels, usagers, familles, bénévoles...). Il est particulièrement intéressant de consacrer du temps au recueil de la parole des usagers et des familles et d'en impliquer un maximum<sup>2</sup>. Dans ce cadre, il convient d'insister pour que le rapport mentionne des « paroles d'usagers et de familles » (les verbatim) qui peuvent apporter beaucoup, tant pour améliorer la qualité du service que dans les relations ultérieures avec les pouvoirs publics.

**5.** Il convient, si ce n'est déjà fait, de **BIEN CONSTRUIRE SON DOCUMENT DE MISE EN CONCURRENCE** (qui est en fait le cahier des charges de l'évaluation externe). Celui-ci précise les points que l'établissement souhaite voir évaluer en priorité. Rappelons que le décret du 15 mai 2007 fixe comme premier objectif le fait de « porter une approche globale », ce qui ne veut en aucune façon dire exhaustive.

**6. LA FINALISATION DE L'ÉVALUATION DOIT ÊTRE BIEN CADRÉE.** Notamment, il convient d'être exigeant sur la remise d'un pré-rapport contenant un pré-abrégé et sur le temps de dialogue contradictoire nécessaire avant la rédaction, par l'évaluateur externe, du rapport final. Ce dernier est transmis à l'EHPAD et non directement aux autorités publiques. Il reste la propriété juridique de l'établissement.

**7. LA CHOIX DE L'ÉVALUATEUR EST UN MOMENT CLEF.** Compte tenu des délais, il est recommandé d'envoyer son document de mise en concurrence à un grand nombre d'organismes (une bonne vingtaine), en commençant par ceux qui sont le plus près. En effet, le taux de réponse diminue car certains cabinets ont bouclé leur carnet de commande pour 2014. Ensuite, s'assurer, lors d'entretien, de la présence de la personne (ou des personnes) qui vont concrètement réaliser l'évaluation et vérifier leur connaissances professionnelles en matière de gérontologie et d'EHPAD, leurs compétences en matière d'évaluation, leur connaissance des RBPP et la qualité des méthodes qu'ils préconisent<sup>3</sup>.

**8. EN MATIÈRE DE MÉTHODE,** pour une durée de présence sur site identique, il y a deux grandes façons de procéder : la présence en journées groupées ; la présence en journées étalées (un jour toutes les 3 ou quatre semaines par exemple). La première est plus facile à organiser et peut sembler moins mobiliser les équipes. La seconde permet des respirations, de faire le point à chaque fin de journée pour préciser les choses, éviter les malentendus, affiner le déroulé de l'évaluation. Dans ce cas, un comité de pilotage est utile, il favorise la transparence et l'appropriation des résultats de l'évaluation pas à pas.

**9. L'ÉVALUATION DOIT ESSENTIELLEMENT PORTER SUR DES PRATIQUES** (comment l'on agit en faveur de l'autonomie, quelle est la procédure d'accueil, comment développons nous la question de la liberté des résidents....). Il ne s'agit pas de prendre les points du décret un par un. C'est dans l'analyse que l'évaluateur externe doit faire le pont entre l'analyse documentaire, les observations réalisées, ce qui ressort des entretiens et les thématiques fixées par le décret<sup>4</sup>.

**10. L'ÉVALUATION AU REGARD DES RECOMMANDATIONS DE BONNES PRATIQUES PROFESSIONNELLES** ne peut se limiter à une approche formelle : présence des RBPP, diffusion... Il s'agit, pour

#### COÛT D'UNE ÉVALUATION EXTERNE EN MOYENNE

EHPAD	7,5 jours	7 800 €
SSIAD	4,7 jours	4 600 €
Service à la Personne	3,6 jours	3 400 €

(Source ANESM)

l'évaluateur d'apprécier les écarts éventuels entre les pratiques observées et ce qui ressort des recommandations de bonnes pratiques. Le cahier des charges insiste à plusieurs reprises sur la place de l'observation des pratiques.

Un ESSMS peut n'avoir pas pris connaissance d'une RBPP et néanmoins développer des pratiques qui sont congruentes avec ces recommandations. A contrario, la lecture et la diffusion des documents ne garantissent en rien la pertinence des pratiques développées.

L'analyse d'écarts vise à les mettre à jour puis à les analyser (autrement dit l'on n'est pas dans une simple logique de conformité et de vérification d'autant que les recommandations ne sont pas des normes opposables). L'analyse doit porter sur le pourquoi des écarts constatés. C'est seulement sur la base de cette analyse que l'évaluateur pourra ensuite porter une appréciation notamment au regard des missions et des effets sur les modes d'accueil et d'accompagnement et sur la situation des usagers.

## 11. LA QUESTION DE L'ÉVALUATION INTERNE se pose bien sur.

Plusieurs cas de figure :

- Elle a été réalisée et formalisée (rapport final fait et transmis) : pas de problème.
- Evaluation faite, rapport non totalement finalisé et non transmis : se dépêcher de le transmettre avant le début de l'évaluation externe, mais le dépôt tardif ne posera pas de problème :
- Evaluation non faite : il faut y regarder de plus près. La loi (article L.312-8) fait obligation non pas de faire une évaluation interne tous les cinq ans mais de rendre un rapport (la loi dit les résultats) tous les cinq ans. Donc, l'établissement doit regarder s'il n'a pas fait des évaluations, même partielles, dans les années précédentes. Par exemple, lorsque l'on met en place un processus lourd (projets personnalisés

## SI VOUS VOULEZ ÊTRE AIDÉ(E) DITES-NOUS VITE !

Certains établissements ou services n'ont pas rendu l'évaluation interne.  
Beaucoup n'ont pas engagé l'évaluation externe.

Si c'est le cas indiquez-le nous à  
**ad-pa@orange.fr** pour que nous  
vous aidions si vous le souhaitez.

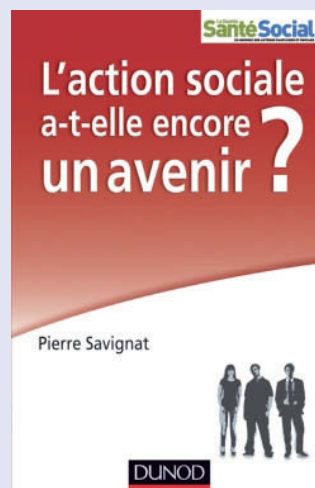
par exemple) ou lorsque l'on fait un projet de vie ou lorsque l'on renouvelle une convention tripartite, l'on fait un état des lieux. C'est une forme d'évaluation interne. Rappelons qu'aucun texte ne normalise l'évaluation interne et que ce principe est rappelé dans la circulaire du 21 octobre 2011. Dans ce cas, il convient de rassembler toutes ces formes d'évaluation dans un rapport de synthèse et de le transmettre rapidement. Il devrait n'y avoir que très peu d'établissements qui n'aient rien fait qui ne puisse s'apparenter à une forme d'évaluation interne.

Pierre SAVIGNAT

### L'ACTION SOCIALE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ? Pierre Savignat

Dunod - 224 page - 19,90€

Les réformes en cours conduisent à une réévaluation de l'action sociale tournée plus vers l'individu et la subsidiarité que vers des logiques de solidarité et d'approches collectives. Dans ce contexte les positionnements des professionnels évoluent entre corporatisme et tentative de « limiter les dégâts ». Or la croissance des coûts est largement liée à la croissance des besoins dont une grande partie résulte du délitement, au moins partiel, des grandes fonctions de socialisation et d'intégration : l'école ; le logement ; l'emploi ; la ville... Même en rejetant les logiques purement financières, l'on ne peut cependant défendre une croissance illimitée des moyens consacrés à la réparation. Cet ouvrage propose un cadre de réflexion général et cohérent dans lequel l'action sociale doit retrouver une posture crédible : celle d'une solidarité constitutive du lien social.



<sup>2</sup> Ne pas se limiter au CVS ou à son/sa président-e, ni à des enquêtes de satisfaction. Privilégier des entretiens individuels ou collectifs, ne pas ignorer par principe, des personnes ayant des difficultés de communication (de bons évaluateurs doivent être capables de s'entretenir avec ces personnes notamment dans un cadre de face à face ou informel).

<sup>3</sup> En EHAPD, le conseil scientifique de l'Anesm a conseillé d'avoir un profil sanitaire (cadre de santé particulièrement) et un autre profil (gestionnaire, travailleur social, psychologue...). Par contre il n'y a pas de recommandation en faveur de la présence impérative d'un médecin. Si ce choix est fait, il faut faire attention à ce que l'évaluation ne porte pas sur les pratiques médicales individuelles avec le risque de créer des problèmes surtout avec les libéraux..

<sup>4</sup> Lorsque l'on regarde ces thématiques te registres, l'on peut les classer en quatre chapitres : l'exercice des missions et le projet ; l'organisation et le fonctionnement ; les pratiques professionnelles collectives ; les effets sur la situation des usagers.

# RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA CONCURRENCE : La désinformation du Ministère de l'Economie



**L**e 17 mars 2014, la Direction de la Concurrence et de la Consommation a communiqué de façon honteuse sur des fraudes en maisons de retraite et ainsi jetté le discrédit sur toute une profession.

Estimant cette campagne inacceptable, l'AD-PA a demandé dès le 17 mars la publication en urgence du rapport et l'arrêt de la communication diffamatoire du Ministère de l'Economie et des Finances, la transparence totale sur le nombre de cas de fraudes graves comme sur celui d'infractions mineures dont l'AD-PA était certaine qu'elles constituaient l'immense majorité des cas.

A cette occasion l'AD-PA a par ailleurs demandé au Ministère de mettre fin aux détournements de crédits prévus pour mieux aider les personnes âgées vivant à domicile et en

établissements plutôt que de discréditer les pro-

## TÉMOIGNAGES :

«Je partage totalement l'avis ... suivant lequel on ne peut pas laisser Bercy, sous couverture de la DGCCRF, laisser entendre que la majorité des établissements et de leurs directeurs sont des fraudeurs ! Il y en a assez de ces manoeuvres qui jettent le discrédit sur nous et sur les structures que nous dirigeons...» M.E

fessionnels.

Le 18 mars 2014, l'AD-PA ayant obtenu plus d'information a de nouveau communiqué et montré, qu'en fait de rapport, cette étude portait uniquement sur des établissements non habilités

à l'aide sociale, soit moins de 20% des établissements français; toute extrapolation à l'ensemble de la profession est donc impossible.

Le rapport fait état de 25% d'établissement en infraction grave.

Rapportés au moins de 20% concernés, cela représente, moins de 5% d'établissements dysfonctionnant pour lesquels l'AD-PA a toujours demandé des sanctions fortes pouvant aller jusqu'à la fermeture.

L'AD-PA a donc demandé aux Ministres des Finances, du Budget et de la Consommation de rétablir la vérité et indiqué qu'elle serait très vigilante sur de futures tentatives de désinformation concernant les professionnels de l'aide aux personnes âgées en établissements comme à domicile.

Ce même jour, alors que les positions AD-PA étaient relayées largement dans les médias, les Ministères des Finances et des Personnes âgées diffusaient un

« Bravo pour l'action de notre association. cela fait longtemps que nous sommes attaqués, bien injustement. » B.G

communiqué de presse ainsi qu'un abrégé de l'étude.

## « L'AD-PA a donc demandé aux Ministres des Finances, du Budget et de la Consommation de rétablir la vérité »

Le 20 mars 2014, après délibération du Conseil d'Administration, l'AD-PA annonçait, dans un 3<sup>ème</sup> communiqué, porter plainte contre le

Ministère de l'Économie et des Finances (dont dépend la DGCCRF) et/ou toute personne du Ministère susceptible d'avoir trompé la presse et les Français.

### RAPPORT DE LA DIRECTION DE LA CONCURRENCE : PLAINTE DE L'AD-PA

L'AD-PA va porter plainte contre le Ministère de l'Économie et des Finances (dont dépend la DGCCRF) et/ou toute personne du Ministère susceptible d'avoir trompé la presse et les Français.

En effet, le Ministère a diffusé lundi matin une information tronquée et malveillante ; sur cette base la presse, en toute bonne foi, a été amenée à mettre en cause l'honnêteté des établissements pour personnes âgées, de leurs directeurs et de l'ensemble des professionnels du secteur, en titrant que « la moitié de la profession » est « en infraction », a « des pratiques illicites », des « tarifs mensongers » et « trompe », « fraude », « arnaque » ou « escroque » les personnes âgées ; certains ont même été amenés à mettre en cause les Services à Domicile.

La démarche manipulatrice du Ministère a ainsi conduit à jeter le discrédit sur toute une profession, ce qui est intolérable.

La réalité est la suivante : la DGCCRF a fait une enquête sur 278 établissements et a trouvé 70 structures ayant des « pratiques commerciales trompeuses », les autres faisant l'objet d'anomalies mineures, parfois même réglées dès après le contrôle.

Les faits concernent donc 0,007 % des 10 000 établissements français, pour lesquels l'AD-PA demande des sanctions sévères.

Toute extension au-delà est sujette à la plus extrême précaution ; quand bien même on étendrait l'étude aux établissements concernés par l'enquête (les structures non habilitées à l'aide sociale, soit moins de 20 % des structures) on arriverait à moins de 5 % des 10 000 établissements, ce qui ne saurait en aucun cas conduire à mettre en cause 50 % des établissements.

L'AD-PA demande, par ailleurs, au Ministère de l'Économie et des Finances de soutenir les réformes en faveur des personnes âgées plutôt que de les bloquer systématiquement et de tenter de décrédibiliser les professionnels qui, eux, accompagnent nos aînés au quotidien.

(20 mars)

Le Ministère en diffusant une information tronquée et orientée, a amené la presse à légitimement mettre en cause l'honnêteté des établissements pour personnes âgées, de leurs directeurs et de l'ensemble des professionnels du secteur, en titrant que « la moitié de la profession » est « en infraction », a « des pratiques illicites », des « tarifs mensongers » et « trompe », « fraude », « arnaque » ou « escroque » les personnes âgées ; certains ont même été amenés à mettre en cause les services à domicile.

**« L'AD-PA porte plainte contre le Ministère de l'Économie et des Finances (dont dépend la DGCCRF) et/ou toute personne du Ministère susceptible d'avoir trompé la presse et les Français. »**

La réalité est en fait tout autre puisque les données chiffrées montrent que la DGCCRF a fait une enquête sur 278 établissements et a trouvé 70 structures ayant des « pratiques commerciales trompeuses » ; les autres faisant l'objet d'anomalies mineures, parfois

même réglées dès après le contrôle.

«Merci ... pour ce «courage» et de s'opposer à ce que nos établissements et nous même soyons les boucs émissaires du manque de courage des pouvoirs publics.» C.D

« Un collègue témoigne car son établissement fait partie des 278 établissements et des 48% en infraction : sur son livret d'accueil, apparaît la photo d'une chambre, photo qui a quelques années. L'infraction relevée : la mention «photographie» non contractuelle ne figure pas sur la-dite photo.» B.M

Enfin, élément essentiel, le rapport fait mention, contrairement à la synthèse disponible sur le site de la DGCCRF, des suites données à l'enquête : une mesure de police administrative et deux intentions de procès verbal !

P. Champvert  
Président AD-PA  
R. Gizolme  
Chargé de Mission AD-PA





**CITOYENNAGE**  
La parole des personnes âgées

## Colloque Citoyennage 2014 Ile-de-France

« LES RELATIONS ENTRE  
RÉSIDENTS ET PERSONNELS  
: LA JUSTE PROXIMITÉ »

3-4 et 5 juin 2014 au Domaine  
de Mont-Evray en Sologne

Vous aussi participez au  
developpement de Citoyennage,  
contactez nous à  
[ad-pa@orange.fr](mailto:ad-pa@orange.fr)

## COACHING PROFESSIONNEL

L'AD-PA a référencé des coachs  
dans plusieurs régions de France.

Pour être mis en relation  
Contactez-nous

[ad-pa@orange.fr](mailto:ad-pa@orange.fr)

## ANNONCES

### OFFRE D'EMPLOI

**RESPONSABLE DU SERVICE DE SOIN** Poste à pourvoir en CDI à l'association UNA PARIS 12.

Le responsable du service de soin organise des interventions coordonnées afin de permettre aux bénéficiaires de vivre à leur domicile. Il est garant de la qualité des soins accomplis sous sa responsabilité.

Infirmière ou infirmier titulaire du diplôme de cadre de santé de préférence. Autre filière possible. Expérience exigée dans un poste d'encadrement de service de soins. Rémunération selon profil et grille interne. Statut cadre. Poste à pourvoir dès maintenant.

224 Rue du Faubourg  
Saint Antoine  
75012 Paris  
[rh@unaparis12.com](mailto:rh@unaparis12.com)

### DEMANDE D'EMPLOI

Je propose ma candidature pour le poste de **DIRECTEUR/DIRECTEUR ADJOINT D'ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAL.**

Je souhaite faire évoluer mon parcours professionnel vers un poste d'encadrement. Solide formation acquise auprès de l'IAE de Bordeaux et compétences professionnelles. Pendant mon parcours professionnel, j'ai acquis une expérience solide en management, ressources humaines, commerce.

Virginie Thiéry  
Tél. : 05.57.74.57.19  
Mob. : 06.84.65.78.21  
mail : [thiery.virginie@sfr.fr](mailto:thiery.virginie@sfr.fr)

INFOS



## LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DES ASSOCIATIONS.

Avec des services spécifiquement adaptés aux besoins et attentes des associations gestionnaires, le Crédit Mutuel vous permet de consacrer **le maximum de votre énergie à votre mission.**

**UNE BANQUE QUI ACCOMPAGNE LES ASSOCIATIONS DANS LEURS PROJETS, ÇA CHANGE TOUT.**

**Crédit Mutuel**  
LA banque à qui parler  
[www.creditmutuel.com](http://www.creditmutuel.com)

# COLLOQUE

## «L'économie sociale et solidaire : pour quelle dynamique ?»

**L**e 29 janvier 2014, Sous le haut patronage et en présence de Benoît HAMON, Ministre délégué chargé de l'économie sociale et solidaire, a eu lieu la remise du Prix « CIGAL ».

Le colloque organisé par le CIRIEC-France, Galilée.sp et AD-PA a réuni près de 200 participants, au ministère de l'Economie et des finances, et a été suivi par 90.000 followers sur Twitter.

Ce séminaire a été l'occasion de riches débats autour du thème.

Alain ARNAUD, Président du CIRIEC-France, a été le maître des cérémonies, accompagné de Catherine GRAS, Présidente de Galilée.sp, et de Pascal CHAMPVERT, Président AD-PA.



Alain ARNAUD,  
Président du CIRIEC-France

### CIRIEC FRANCE

Organisation non gouvernementale, le CIRIEC-France se veut être :

- un carrefour entre les hommes, les institutions, les cultures,
- un lieu de réflexion sur l'économie sociale, l'économie publique et leurs rôles dans l'économie mondiale,
- un réseau réunissant les expertises et les volontés venues de tous les horizons.

[WWW.CIRIEC-FRANCE.ORG](http://WWW.CIRIEC-FRANCE.ORG)



### GALILÉE.SP

L'association Galilée.sp est née, en octobre 2011, à l'initiative d'une quarantaine de fonctionnaires désireux d'œuvrer «en faveur d'une fonction publique en mouvement, moderne et efficiente, répondant aux attentes des citoyens». Parmi ses axes de travail, figure notamment l'Economie Sociale et Solidaire.

[HTTP://ASSOCIATIONGALILEE.WORDPRESS.COM](http://ASSOCIATIONGALILEE.WORDPRESS.COM)



1<sup>er</sup> janvier 2016  
=  
Complémentaire  
santé pour tous  
les salariés...

Êtes-vous prêts ?

### LE CONTRAT SANTÉ DE VOS SALARIÉS !

La Mutuelle Intégrance, partenaire du Groupe APICIL, est un acteur incontournable de la complémentaire santé dans le secteur du médico-social depuis plus de 30 ans.

Loi « Fillon », Décret du 9 janvier 2012, ANI du 11 janvier 2013... L'évolution constante du contexte juridique et social implique désormais une réelle maîtrise des dispositifs et place la protection sociale au cœur de vos préoccupations.

Nous vous proposons d'optimiser vos solutions de protection santé par un bilan et un diagnostic personnalisé de la complémentaire santé de vos salariés !

# PRIX CIGAL

Ce colloque a par ailleurs été l'occasion de lancer le prix CIGAL. Ce dernier vise à récompenser les mémoires de futurs directeurs de structures pour personnes âgées ou personnes handicapées. Nombreux ont été les écoles et les étudiants à s'investir dans ce projet et participer à cette première édition.

En voici les lauréats :

Jacques FOURNIER, Conseiller d'Etat honoraire, Président d'honneur du CIRIEC-France et Président du jury du prix CIGAL, a présenté les travaux des trois lauréats.

Le **premier prix** a été décerné à Marianne SIMON, EHESP, pour son mémoire « *LUTTER CONTRE LA DÉNUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES : L'EXEMPLE DU PÔLE DE GÉRONTOLOGIE DE LA CLINIQUE DU CHU DE NANTES* ».



Marianne SIMON, 1<sup>er</sup> prix



C. Martinello, 2<sup>ème</sup> prix entourée de J. Fournier, Président du Jury; C. Joly Directrice Adjointe du Cabinet de B. Hamon; C. Gras, Présidente de Galilée.sp; A. Arnaud, Président du Ciriec; P. Champvert, Président de l'AD-PA et Y. Marthos de la Banque Française Mutualiste.

Le **second prix** a été décerné à Chrystelle MARTINELLO, ARAFDES, pour son mémoire « *CRÉER UNE UNITÉ POUR PERSONNES ÂGÉES VIEILLISSANTES AU SEIN D'UN EHPAD* ».

Le **prix « coup de cœur du jury »** a été décerné à William FRANCK, IRDTS, pour son mémoire « *DE LA RENCONTRE VERS UN CERTAIN BIEN-ÊTRE, L'IMPORTANCE DES TEMPS DU QUOTIDIEN DANS LE BIEN-ÊTRE DE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP* »



William FRANCK, Prix coup de cœur du jury

En 2015, pour souligner l'engagement de l'AD-PA,  
le Prix Cigal deviendra le **Prix CIGALAD.**

Nos partenaires des centres de formation sont invités, comme l'année précédente, à nous adresser les mémoires ayant obtenu les meilleures notes.

**DISCOURS DE POLITIQUE GÉNÉRALE DU PREMIER MINISTRE :****L'AD-PA PRÊTE À S'ENGAGER DANS LE PACTE DE RESPONSABILITÉ**

En proposant fin 2013 son Dispositif Emploi Autonomie (DEA), l'AD-PA a montré que l'aide aux personnes âgées peut être un puissant levier de redressement économique.

Plusieurs économistes vont dans le même sens et confirment que ce secteur peut créer entre 250 000 et 800 000 emplois.

Reçue dernièrement à l'Élysée, l'AD-PA a demandé à ce que les structures, quel que soit leur statut juridique (commercial, associatif, public) puissent pleinement intégrer le pacte de responsabilité.

Fonction des crédits alloués, en contrepartie, l'AD-PA est prête à s'engager sur un nombre précis de création d'emplois.

(8 avril)

**NOMINATION DE LAURENCE ROSSIGNOL AU SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX PERSONNES ÂGÉES**

L'AD-PA félicite Laurence ROSSIGNOL pour sa nomination.

L'Association espère qu'elle fera preuve du même engagement, du même dynamisme et du même sens de l'écoute que son prédécesseur Michèle DELAUNAY qui restera l'une des grandes Ministres que le secteur a connu.

L'AD-PA attend que le projet de loi sur le vieillissement soit présenté très prochainement au Conseil des Ministres par Laurence ROSSIGNOL et Marisol TOURAINE.

(9 avril)

**DÉCLARATION ENCOURAGEANTE DU PREMIER MINISTRE MAIS L'AD-PA RESTE VIGILANTE**

Le Premier Ministre dans son courrier aux parlementaires de la majorité a évoqué la présentation prochaine de la Loi Vieillesse au Parlement.

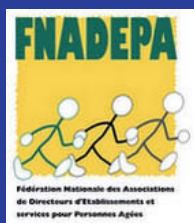
L'AD-PA s'en réjouit d'autant que M. VALLS s'exprimait pour la première fois sur le sujet et qu'elle considère que l'aide aux personnes âgées peut être une chance pour la Société.

L'AD-PA reste pour autant très vigilante sur l'utilisation dès le 1er janvier 2015 de l'intégralité des crédits de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité Autonomie) payée par les retraités depuis avril 2013 afin de financer la réforme de l'aide aux personnes âgées.

Cette contribution initialement destinée à l'aide à l'autonomie doit y être intégralement affectée en 2015 pour mieux aider les personnes âgées à domicile et en établissement comme pour lutter contre le chômage en créant les centaines de milliers d'emplois dont nos aînés ont besoin.

Utiliser la CASA à d'autres fins constituerait le plus grand détournement de crédits prévus pour les personnes âgées depuis la suppression du jour férié de 2003.

(29 avril)



# COLLOQUE AD-PA - FNADEPA

## 19 NOVEMBRE 2014

**Les spécificités du métier de directeur dans  
le contexte économique et social actuel**

Espace Reully, 75012 Paris  
**BLOQUEZ LA DATE**

## RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE L'AD-PA

**Vous pouvez :**

- Suivre l'actualité de l'association en temps réel,
- Etre informés et connaître les réunions et/ou évènements organisés par l'AD-PA,
- Etre tenu au courant rapidement des dernières informations du secteur,
- Et partager avec nous des infos et réagir.

**Un moyen pour rester toujours en contact avec l'Association !**



**CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET :  
[www.ad-pa.fr](http://www.ad-pa.fr)**



**OU N'HÉSITEZ PAS À NOUS REJOINDRE :**

**Sur twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA)**

**Sur Facebook: [www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669](https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669)**

**Sur le blog : <http://ad-pa.blogspot.fr/>**

## BIEN VIEILLIR : 100 ANS ET PLUS ? - Philippe Pitaud



A une époque où l'accent est principalement mis - à juste titre - sur les difficultés rencontrées par les personnes mais également par la société, face au vieillissement et à ses conséquences (maltraitance, isolement, maladies chroniques invalidantes dont Alzheimer, etc.), il est apparu opportun sinon salutaire de rappeler que vieillir, pour nombre d'entre nous, est une aventure humaine, certes pleine d'embûches mais aussi de conquêtes sur soi et sur ce qui nous entoure. S'inspirant de destins de centenaires rencontrés ici et là au détour de ses pratiques de gérontologue, l'auteur a souhaité apporter une vision positive de ce long chemin qu'est la vie de chacun à travers des analyses réflexives mais également en donnant la parole à ces femmes et ces hommes qui ont vécu cent ans et plus. Dans ces pages, leurs discours romancés constituent avant tout une leçon de vie pour les générations à venir, témoignant qu'au-delà des désillusions, des peines, des trahisons, des difficultés rencontrées, vieillir est une expérience extraordinaire. Cet ouvrage s'achève par une partie consacrée au Bien-vieillir, véritable manuel pour un « meilleur-vieillir » en devenir. Le lecteur y puisera des vivres symboliques et des forces pour continuer d'aller de l'avant quel que soit son âge.

ERES - 208 pages - 21,50€

## DÉPENDANCE, QUAND TU NOUS TIENS ! - Michel Billé, Marie-Françoise Bonicel, Didier Martz

Et si la dépendance n'était pas seulement l'affaire des vieux mais bien celle de la communauté humaine ?

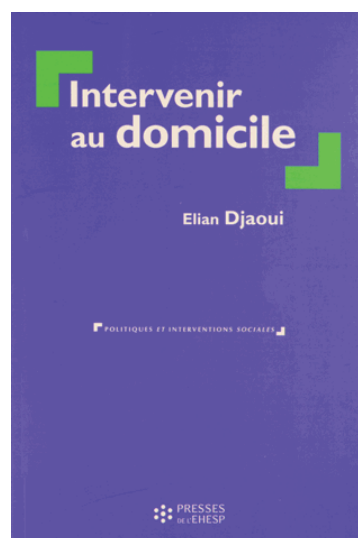
Les trois auteurs, avec trois lectures de la même réalité, trois registres d'analyse et trois référentiels différents, refusent la notion de dépendance telle qu'elle est ordinairement admise en particulier dans le monde professionnel de l'action sociale et médicosociale. Ils ouvrent la réflexion qui aurait dû, depuis longtemps déjà, présider aux divers protocoles de prise en charge ou de placement, et interrogent à la fois le mot et l'idée de dépendance en l'articulant notamment avec son antonyme officiel, la fameuse autonomie, hautement prisée, mais qui elle aussi relève du mythe ou du fantasme collectif.

Cette analyse sociologique, philosophique et psychologique permet de construire un regard critique sur nos pratiques sociales et de donner des bases pour penser autrement notre rapport personnel, professionnel et citoyen aux personnes dont on a vite fait de dire qu'elles sont devenues dépendantes. Bienvenue donc au pays de la dépendance, matérialisé dans une étonnante carte du tendre où chacun trouvera ses repères !



ERES - 262 pages - 14€

## INTERVENIR AU DOMICILE - 3ÈME ÉDITION - Elian Djaoui



Le domicile est historiquement l'un des lieux où se sont construites les pratiques du travail social actuel. Il est à la fois le lieu par excellence où l'individu exprime sa subjectivité et la cible de politiques publiques de plus en plus fines, qui en ont fait une catégorie de l'action publique. Les visées de ces politiques (accompagnement social, action éducative, soutien à la parentalité, thérapies psychiques et physiques, etc.) légitiment l'intervention de professionnels de plus en plus nombreux et spécialisés dans cet espace privé.

Cependant, dans notre société hypermoderne, les pratiques et les usages de «l'habiter» prennent des formes inédites. En particulier, les limites entre sphère intime, espace privé et domaine public sont fortement remises en question. Par ailleurs, la lourdeur des problématiques présentées par les populations rend de plus en plus difficiles les réponses des professionnels. L'intervention au domicile est ainsi devenue complexe parce qu'elle est déterminée à la fois par les logiques des politiques sociales et médico-sociales, les usages de «l'habiter» des populations et les interactions entre professionnels et habitants, notamment dans leur dimension imaginaire.

Dans cette troisième édition, entièrement revue et actualisée, Elian Djaoui répond aux questions essentielles que se posent les professionnels amenés à franchir le seuil d'un domicile.

EHESP - 227 pages - 27€

## ALZHEIMER, LE MALADE EST UNE PERSONNE - John Zeisel

John Zeisel  
**Alzheimer**  
 le malade  
 est une  
 personne  
 une nouvelle philosophie  
 pour soigner Alzheimer



Alzheimer, le malade est une personne offre une vision optimiste à l'égard de la maladie et se concentre sur la manière de créer un lien avec le patient Alzheimer à travers les capacités qui ne s'amenuisent pas avec le temps, telles que la sensibilité à la musique, à l'art, aux expressions du visage, et au toucher.

John Zeisel, un innovateur dans les techniques non pharmaceutiques du traitement d'Alzheimer, montre que les gens atteints de la maladie sont extrêmement créatifs et réceptifs. En exploitant ces aptitudes et en pratiquant ces stratégies avérées, les soignants peuvent établir de nouvelles et fortes relations, qui perdureront tout au long de la maladie.

Dans ce livre, les soignants pourront apprendre :

- Comment créer des indices mémoriels au sein de l'environnement de la personne
- Pourquoi il est essentiel d'encourager l'indépendance
- Comment profiter de ces nouveaux rapports
- Où trouver un soutien et une aide logistique concernant les prises en charge médicales, et plus encore.

Avec Alzheimer, le malade est une personne, il est enfin possible d'offrir à la personne touchée par la maladie une meilleure qualité de vie, en lien avec les autres et le monde.

*Le Bord de l'eau - 300 pages - 22€*

## RAPPEL : LES LIVRES DES ADHÉRENTS AD-PA



### LE CONTRAT DE SÉJOUR DES EHPAD

Gérard Brami - *Les Études Hospitalières* - 288 pages - 50 €

### PRENDRE SOIN DE NOS AÎNÉS, C'EST DÉJÀ PRENDRE SOIN DE NOUS

Pascal Champvert - *Carnets Nord* - 142 pages - 12 €

### État des lieux de LA MÉDIATION ANIMALE DANS LES MAISONS DE RETRAITE

Robert Kohler - *Robert Kohler* - 676 pages - 35,50 €

### LE GRAND ÂGE EST À L'ABANDON ! PROPOSITIONS POUR ÉVITER LE PIRE

Nicolas Martinet - *Éditions Salvator* - 128 pages - 11 €

### IMAGES DE LA VIEILLESSE DANS LA FRANCE CONTEMPORAINE : AMBIGUÏTÉS DES DISCOURS ET RÉALITÉS SOCIALES

Yannick Sauveur - *Éditions universitaires de Dijon* - 270 pages - 20 €

### L'ACTION SOCIALE A-T-ELLE ENCORE UN AVENIR ?

Pierre Savignat - *Dunod* - 224 page - 19,90€

LES  
DE LA  
ET DE L'  
**SALONS  
SANTÉ  
AUTONOMIE**



**20-22  
MAI 2014**  
PARIS - PORTE DE  
VERSAILLES - PAVILLON 1



## LE SALON DE TOUTES LES SOLUTIONS POUR ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE

Un panorama complet de l'actualité et des innovations : équipements et services, initiatives remarquables, conférences, sessions de formations et animations. L'occasion de faire le point sur les attentes et besoins des secteurs du grand âge et du handicap. Un rendez-vous à ne pas manquer autour d'un enjeu majeur !

GerontHandicapExpo se déroule dans le cadre des SALONS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE.

POUR EXPOSER, VISITER, S'INFORMER : [www.salons-sante-autonomie.com](http://www.salons-sante-autonomie.com)

→ **RESTONS CONNECTÉ !**  
[www.salons-sante-autonomie.com](http://www.salons-sante-autonomie.com)

